



Information mensuelle des élus Avenir
au CSE SSG – Mai 2025

Croissance en Panne ...

Publication du Chiffre d'affaires du 1er Trimestre et Perspectives 2025

L'action SOPRA STERIA a décollé après sa publication du 30 avril (ICI). Elle est passée de 178 € le 29 avril à plus de 192 € le 12/05. Ceci malgré que la croissance est en panne :

- Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2025 s'est établi à 1 415,0 M€
- La contraction organique a été de 4,9 % à comparer à la guidance « entre -5% et -6% »

communiquée fin février

- Une réduction du niveau de décroissance est anticipée au 2ème trimestre 2025
- Les objectifs pour l'exercice 2025 sont confirmés

Rappel des objectifs 2025

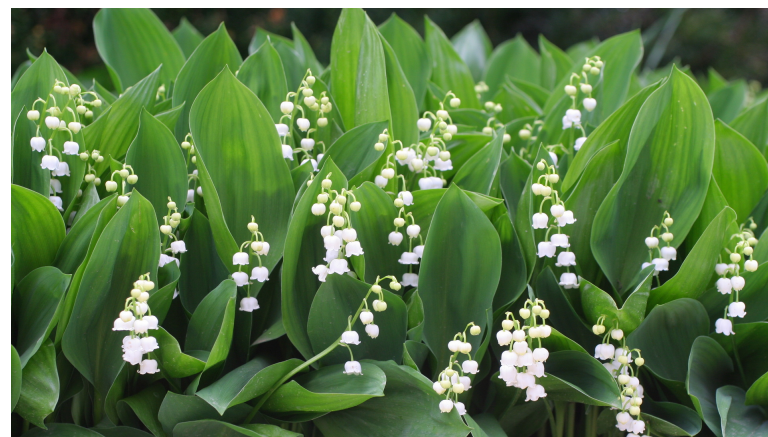
- Taux de croissance organique du chiffre d'affaires compris entre -2,5 % et +0,5 %.
- Taux de marge opérationnelle d'activité compris entre 9,3 % et 9,8 %.
- Flux net de trésorerie disponible compris entre 5 % et 7 % du chiffre d'affaires.

En CSE du 6 mai 2025, Le Directeur Général M. MALARGE a reconnu la réorganisation du Conseil en France, les difficultés et les projets d'économies (à l'étude : gel des augmentations de juillet 2025 pourtant promises par écrit, plan d'économie en France, diminution des recrutements ...) mais a souligné les multiples succès et le bon positionnement SOPRA STERIA ainsi que ses capacités financières.

Les élus Avenir ont demandé au Directeur Général une information Consultation du CSE concernant l'activité Conseil et le devenir de ses salariés en soulignant l'importance de soutenir cette activité par des moyens de vente et d'expertise.

Les élus Avenir ont souligné les difficultés de plusieurs verticaux à atteindre le budget 2025 qui leur est fixé en fonction de l'évolution demandée et qui est en contradiction avec le discours de l'entreprise. Les salariés de ces verticaux ne doivent pas être lésés. "Le risque de marché" ne peut être transposé au salarié au niveau des salaires variables et primes sur objectifs mais uniquement au niveau des primes exceptionnelles ou des incentives (LTI, stock-option). Ainsi la modification récente des règles concernant les primes sur objectifs sans information consultation du CSE est abusive.

Les élus Avenir constatent la multiplication des litiges par inobservation des règles par la direction.



LES PRINCIPALES MESURES DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS à partir de 2026

①

Transparence dans
les offres d'emploi

②

Transparence
auprès des salariés
en poste

③

Publication
des écarts de
rémunération

④

Indemnisation
des discriminations
salariales

